

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 20 FÉVRIER 2019

MERCREDI, le vingtième jour du mois de février deux mille dix-neuf (20 février 2019), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Madame Germaine Leboeuf, représentante de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2019-02-019

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019;
4. Gestion du personnel :
 - a. Lettre d'entente pour l'horaire des employés;
 - b. Demande de congé sans traitement – monsieur Francis Dubreuil;
 - c. Nouvelle ressource – technicien et inspecteur en évaluation foncière;
 - d. Lettre d'entente – dossier d'arbitrage de monsieur Francis Dubreuil;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Contribution - CALQ;
 - c. Commission scolaire du Chemin-du-Roy (programme gagnant/gagnant);
 - d. Addenda à l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;
 - e. Renouvellement de l'adhésion à l'ADGMRCQ;
 - f. Budget 2019 – Office régional d'habitation des Chenaux (ORHDC);
 - g. Logiciel PG Solutions – service d'évaluation foncière;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - c. Demande d'autorisation à la CPTAQ;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – rapport de janvier 2018;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité de gestion de projet – fibre optique;
 - e. Comité des ressources humaines;
 - f. Comité de sécurité incendie;
 - g. Comité sur la sécurité publique;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - i. Comité touristique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
9. Développement économique :
 - a. État de situation du Fonds local d'investissement;
10. Appuis demandés;
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2019-02-020

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2019

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 16 janvier 2019.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2019-02-021

4a. LETRE D'ENTENTE POUR L'HORAIRE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Considérant la demande du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, à l'effet de modifier l'horaire de travail des employés de la MRC des Chenaux;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Considérant que le nouvel horaire de travail proposé serait effectif pour la période du 25 février 2019 au 3 janvier 2020;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cette entente pourra être reconduite pour l'année 2020 avec un préavis de 2 semaines de la part de la direction générale, à défaut de quoi les dispositions actuelles de la convention collective deviendront applicables;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer la lettre d'entente pour l'horaire de travail des employés, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2019-02-022

4b. DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

Considérant la demande de congé sans traitement faite par monsieur Francis Dubreuil, inspecteur en bâtiment et en environnement, pour aller occuper un autre emploi;

Considérant que l'emploi obtenu par monsieur Dubreuil est assorti d'une période de probation;

Considérant les discussions intervenues entre la MRC des Chenaux et le syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3832 lors d'un comité de relation de travail tenue le 12 février 2019;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer la lettre d'entente afin d'accorder un congé sans traitement à monsieur Francis Dubreuil, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2019-02-023

4c. NOUVELLE RESSOURCE – TECHNICIEN ET INSPECTEUR EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil la dotation d'une ressource au sein du service d'évaluation foncière de la MRC des Chenaux;

Considérant que la création d'un nouveau poste de technicien et inspecteur en évaluation foncière est déjà prévue au budget 2019 de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines et les descriptifs présentés;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un technicien et inspecteur en évaluation foncière.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-02-024

4d. LETTRÉ D'ENTENTE – DOSSIER D'ARBITRAGE DE MONSIEUR FRANCIS DUBREUIL

Considérant les discussions intervenues entre la MRC des Chenaux et le syndicat canadien de la fonction publique - section locale 3832 lors d'un comité de relation de travail tenue le 12 février 2019, concernant le dossier d'arbitrage de monsieur Francis Dubreuil prévu le 27 mars 2019;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer la lettre d'entente concernant le dossier d'arbitrage de monsieur Francis Dubreuil, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSÉS

2019-02-025

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 11745 à 11797 ainsi que les autres sommes déboursées au 7 février 2019 totalisant 310 661, 47 \$.

Adoptée.

2019-02-026

5b. CONTRIBUTION - CALQ

Considérant la demande du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) de renouvellement de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie avec les différents partenaires de la région;

Considérant l'invitation reçue de la directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale, madame Céline Lavallée, pour participer à une entente en Mauricie pour la période 2019-2021;

Considérant que le CALQ appariera chaque dollar investi par les partenaires de cette entente, publics ou privés;

Considérant que ces sommes seront investies conjointement pour soutenir les artistes, les écrivains et les organismes culturels régionaux;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important de soutenir et de renforcer la création artistique et sa diffusion en lien avec la collectivité du territoire de la Mauricie;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer à une entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie regroupant le Conseil des arts et des lettres du Québec, les territoires des villes de Trois-Rivières, Shawinigan, La Tuque ainsi que les MRC de Maskinongé et de Mékinac et Culture Mauricie en tant qu'intervenants et d'y contribuer une somme annuelle de 5 000 \$ pour trois années à compter de l'année 2019.

Il est de plus résolu que monsieur Gérard Bruneau soit par la présente, autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

5c. COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY (PROGRAMME GAGNANT/GAGNANT)

Les membres du conseil prennent connaissance du dossier.

2019-02-027

5d. ADDENDA À L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN MAURICIE 2017-2020

Considérant que la MRC des Chenaux a accepté de contribuer financièrement au Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) pour la période 2017-2020 pour un montant de 25 000 \$ par année, tel qu'adopté par la résolution numéro 2016-09-383;

Considérant que des modifications au montage financier de la présente entente sont recommandées par le comité consultatif et le comité directeur du PDAAM et que les modifications proposées doivent être consignées dans un addenda;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir une résolution des partenaires de l'entente afin de permettre la signature de l'addenda proposé;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux approuve l'addenda à l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer l'addenda pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2019-02-028

5e. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADGMRCQ

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Germaine Leboeuf, représentante de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 600,00 \$, plus les taxes, pour le renouvellement 2019.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-02-029

5f. BUDGET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX

Considérant que le conseil d'administration vient de prendre connaissance des prévisions budgétaires 2019 de l'« Office régional d'habitation des Chenaux »;

Considérant que ces prévisions budgétaires sont consignées dans un document de deux pages, qui demeure annexé à la présente résolution;

Considérant que ces prévisions budgétaires présentent un déficit de 674 862 \$ dû à des revenus de 545 683 \$ et des dépenses de 1 220 545 \$ pour le programme HLM public;

Considérant que ces prévisions budgétaires présentent un déficit de 86 212 \$ pour le programme de Supplément au loyer;

Il est en conséquence proposé par madame Germaine Leboeuf, représentante de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

- Approuve les prévisions budgétaires 2019 de l'« Office régional d'habitation des Chenaux » adoptées par son Conseil d'administration le 7 février 2019 par la résolution 2019-02-145, lesquelles comportent une contribution de la Municipalité de 10 % au déficit d'exploitation, déduction faite des coûts relatifs à la capitalisation de travaux majeurs;
- Lui verse un montant de :
- 67 486 \$ pour le programme HLM public s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (11 989 \$), Ste-Anne-de-la-Pérade (9 852 \$), St-Stanislas (4 887 \$), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (7 839 \$), St-Maurice (6 280 \$), Batiscan (9 692 \$), St-Narcisse (10 010 \$) et Ste-Geneviève-de-Batiscan (6 937 \$);
- 8 621\$ pour le programme de Supplément au loyer s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (4 142 \$) et St-Stanislas (4 479 \$).

Adoptée.

2019-02-030

5g. LOGICIEL PG SOLUTIONS – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Considérant que l'entente entre la MRC des Chenaux et la firme Servitech évaluateurs agréés se terminera le 31 décembre 2019;

Considérant que cette entente prévoit que la firme Servitech évaluateurs agréés doit rendre disponible et assurer le bon fonctionnement du logiciel que le service d'évaluation foncière de la MRC des Chenaux doit utiliser;

Considérant que le logiciel actuellement utiliser est PG Solutions et que Servitech évaluateurs agréés veut migrer vers un nouveau logiciel au 1^{er} avril 2019;

Considérant que la MRC des Chenaux utilise d'autres modules du logiciel PG Solutions, notamment pour le service des inspecteurs en bâtiment;

Considérant que la MRC des Chenaux devra procéder à un appel d'offres public en 2019 pour signer une nouvelle entente avec une firme d'évaluateur externe pour les exercices 2020 à 2025;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les paramètres de l'appel d'offres public devront être revus au printemps;

Considérant que la MRC des Chenaux souhaite une stabilité et une efficacité au niveau de ses outils informatiques;

Considérant qu'il est souhaitable de maintenir en place le logiciel PG Solutions jusqu'à l'échéance de l'entente entre la MRC des Chenaux et la firme Servitech évaluateurs agréés;

Considérant que Servitech évaluateurs agréés nous propose de maintenir en place le logiciel PG Solutions jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant un investissement de 5 000 \$ de la part de la MRC des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux accepte l'offre de Servitech évaluateurs agréés de déboursier 5 000 \$ (avant les taxes applicables) pour maintenir en place le logiciel PG Solutions jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. DEMANDE DE CONFORMITÉ

Aucune demande de conformité ce mois-ci.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. Ville de Trois-Rivières (règlement modifiant le règlement d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de modifier les périmètres d'urbanisation et revoir la priorisation des espaces développables à des fins résidentielles);
- ii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant la SADR de la MRC de Maskinongé, afin d'apporter des corrections aux dispositions relatives à l'implantation de résidences en zone agricole, aux zones à risque de glissement de terrain et à l'abattage d'arbres);
- iii. MRC de Maskinongé (règlement # 263-18 modifiant de SADR de la MRC de Maskinongé afin d'apporter des modifications à la définition des catégories d'usages du groupe industriel ainsi qu'à la compatibilité de certains usages dans les affectations « urbaine » et « industrielle régionale »);

2019-02-031

6c. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Considérant qu'en 2008, la MRC a présenté à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), une demande afin de permettre la construction de nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ a rendu une décision autorisant la demande de la MRC;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la présence d'une zone à risque de glissement de terrain dans un de ces îlots déstructurés, ce qui compromet la construction de résidences;

En conséquence, il est proposé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adresser à la CPTAQ une demande d'autorisation afin de revoir les limites de l'îlot déstructuré situé à l'extrémité de la route de la Pointe Trudel sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie pour le mois de janvier 2019.

7b. COMITÉ CULTUREL – RAPPORT DE JANVIER 2019

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de janvier 2019, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre du comité de développement du territoire n'a eu lieu depuis le dernier conseil de la MRC des Chenaux.

7d. BUREAU DE GESTION DE PROJET – FIBRES OPTIQUES

Monsieur Guy Veillette, président du bureau de gestion de projet – fibres optiques, informe ses collègues de l'état d'avancement du projet.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, rappelle aux membres du conseil que suite à la présentation du rapport final, réalisé par le consultant Michel Richer en lien avec le regroupement des services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux, que les municipalités devront aviser par résolution la MRC des Chenaux quant à leurs intentions de poursuivre ou non la réflexion dans ce dossier.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, résume les informations émanant de la rencontre du comité sur la sécurité publique qui a eu lieu le 20 février 2019.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, résume le rapport d'activités pour le mois de janvier 2019, préparé par notre agente de promotion à l'entrepreneuriat et au développement touristique.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Aucune rencontre du comité touristique n'a eu lieu depuis le dernier conseil de la MRC des Chenaux.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-02-032

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS - DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Considérant que cinq demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par madame Germaine Leboeuf, représentante de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Batiscan	Super Challenge de pêche Écotone	1 000 \$
UPA Mauricie	Gala Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie	275 \$
Développement Mauricie	Défi OS'Entreprendre Mauricie	500 \$
Corporation de développement communautaire des Chenaux	Frappe séductrice jeunesse de La grande séduction des Chenaux	250 \$
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Soirées musicales au parc du pont	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2019-02-033

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Maurice (Enveloppe 2018-2019)	Achats d'équipement pour le Centre des Jeunes et la bibliothèque	22 758 \$	16 758 \$
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Enveloppe 2019-2020)	Travaux d'amélioration 2019	38 285 \$	21 840 \$

que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8a.iii. ENVELOPPES - PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9a. ÉTAT DE SITUATION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

Le coordonnateur du développement économique, monsieur Jean Breton, a déposé un document relatant l'état de la situation du Fonds local d'investissement et les membres du conseil en prennent connaissance.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

10a. MRC DE DRUMMOND (ACTIONS POUR L'ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC de Drummond, mais n'y donnent pas suite.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2019-02-034

10b. REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES - PLIU

Attendu que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé le 1^{er} septembre 2017 le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu que le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a suscité un important engouement dans les municipalités régionales de comté du Québec en permettant à de nombreuses communautés de se doter du matériel nécessaire aux interventions d'urgence sur leur territoire;

Attendu que les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent les taxes nettes comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables dépenses encourues;

Attendu que les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursables en entier;

Attendu que les MRC qui ont reçu leur avis de remboursement du Ministère constatent que les taxes nettes, c'est-à-dire la partie de la taxe de vente du Québec pour laquelle la municipalité ne reçoit pas de remboursement, ne sont pas considérées comme dépenses admissibles et remboursables dans le cadre du programme;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités a adressé une correspondance le 25 octobre dernier à la sous-ministre du ministère de la Sécurité publique exposant la problématique du remboursement des taxes nettes dans le cadre du programme et demandant une rencontre pour faire le point et déterminer comment elle peut corriger la situation puisqu'elle déroge à la pratique usuelle;

Attendu que cette décision du MSP impacte financièrement les MRC et leurs municipalités qui ont pris leurs décisions et établi leurs budgets en fonction que les taxes nettes seraient remboursées comme à l'habitude;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que le ministère de la Sécurité publique applique son programme qui stipule que les dépenses ayant été préalablement autorisées soient remboursables en entier et procède au remboursement des taxes nettes aux MRC;

Que la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités régionales de comté du Québec.

Adoptée.

2019-02-035

10c. FQM (MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023)

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée.

2019-02-036

10d. MRC VAUDREUIL-SOULANGES (PRÉPARATION ET CONCLUSION DU PROCHAIN PACTE FISCAL - FINANCEMENT DES MRC DU QUÉBEC

Considérant la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la préparation et conclusion du prochain pacte fiscal pour le financement des MRC du Québec;

Considérant que le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont signé avec les représentants des municipalités une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

Considérant que le Pacte fiscal 2015 prévoyait que le gouvernement entreprendrait des discussions avec les partenaires municipaux en vue d'inclure dans un nouveau pacte fiscal pluriannuel les modalités d'un partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles à compter de 2016;

Considérant que le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

Considérant que le 29 novembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

Considérant que selon les orientations privilégiées initialement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 en lien avec le programme « Redevances sur les ressources naturelles », la MRC des Chenaux, comme la MRC de Papineau et la MRC de Vaudreuil-Soulanges, craint une réduction de l'aide financière lors de la conclusion du prochain accord de partenariat;

Considérant que le Fonds de développement des territoires est indispensable pour soutenir le développement du territoire et des municipalités locales;

Considérant que les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide gouvernementale);

Considérant que les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et de l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'appuyer la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de la Mauricie, monsieur Jean Boulet, de Coalition avenir Québec, à la députée de Champlain, madame Sonia LeBel, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

Adoptée.

2019-02-037

10e. RÉACTION CONCERNANT LES NOUVEAUX MANDATS DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ ET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES

Considérant l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* et les nouvelles exigences quant aux processus de vérification de conformité et d'optimisation des ressources;

Considérant qu'en 2015 était publié le rapport « FAIRE CONFIANCE » connu sous le nom du rapport Perrault faisant état que les personnes consultées ont été unanimes à déplorer le fardeau administratif très lourd des nombreuses redditions de comptes et autres exigences gouvernementales;

Considérant que le rapport mentionne que « les consultations réalisées dans le cadre de cette démarche démontrent plusieurs exemples de coûts et de délais qu'entraînent les exigences que les ministères imposent aux municipalités et que prises individuellement, les exigences des ministères peuvent paraître raisonnables, mais leur effet cumulé représente un fardeau administratif très important »;

Considérant que ce rapport était intitulé « FAIRE CONFIANCE », car il était spécifié qu'il apparaissait que le préalable à toutes les recommandations repose sur la notion de confiance entre le gouvernement et les municipalités;

Considérant que les maires et mairesses de la MRC des Chenaux sont conscients de l'importance des vérifications comptables indépendantes quant à l'exactitude des données financières des municipalités et de l'État de leur bilan;

Considérant que les municipalités et MRC doivent en plus se soumettre à d'importants processus de vérification qui n'ont pas diminué malgré les recommandations claires du rapport « FAIRE CONFIANCE »;

Considérant que les demandes d'autorisation, les redditions de comptes nombreuses de même que les vérifications comptables mobilisent déjà beaucoup de ressources qui, autrement, pourraient être utilisées à mieux servir le citoyen;

Considérant que les municipalités et MRC sont imputables de leurs décisions et de leur gestion auprès de leurs citoyens et sont soucieuses d'assurer que leur gestion soit efficace et efficiente suivant les ressources qu'elles disposent;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ces nouvelles exigences entraîneront une charge de travail supplémentaire non négligeable sur le personnel administratif de l'ensemble des municipalités et MRC;

Considérant que ces processus imposés sont contraires à la relation de confiance que le gouvernement provincial souhaitait instaurer avec le monde municipal;

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité de faire part au gouvernement provincial de même qu'aux unions municipales de leur profonde déception envers ces nouvelles procédures qui sont contraires aux recommandations du rapport « FAIRE CONFIANCE » prévoyant entre autres, la simplification et la réduction des mesures de surveillances et des processus de reddition de comptes, alourdissent le travail des municipalités et finalement nuisent à l'établissement du climat de confiance envers les municipalités.

Adoptée.

10f. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA RÉOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) CONCERNANT LE PLAN D'ACTION 2019-2023 DU PMAD POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DEMANDE AUX MRC ET MUNICIPALITÉS DE POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES PERMETTANT D'ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES INCLUANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'appui, mais n'y donnent pas suite.

2019-02-038

10g. CJE TROIS-RIVIÈRES / MRC DES CHENAUX

Considérant les objectifs du programme projets jeunesse locaux du Secrétariat à la jeunesse;

Considérant que le CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux souhaite réaliser un projet jeunesse d'implication citoyenne sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant que le CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux souhaite travailler en partenariat avec les municipalités de la MRC des Chenaux dans la réalisation de ce projet;

Considérant la nature du projet qui vise à intéresser les jeunes aux enjeux de leur municipalité et de la MRC, à former les jeunes quant aux rôles et obligations des municipalités et de la MRC, à prendre part à des activités dans leur propre municipalité et ainsi contribuer au développement personnel des jeunes et de leur communauté;

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux et son projet *Pour une jeunesse engagée* dans ses démarches de financement auprès du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme projets jeunesse locaux.

Adoptée.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (performance des municipalités en matière de gestion des matières résiduelles);
- b. Versement étude regroupement;
- c. MMQ : ristourne 2018;
- d. Ministère de la Sécurité publique : aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
- e. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (accusé réception de notre correspondance concernant le découpage des réseaux locaux);

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre point n'est apporté.

13. AUTRES SUJETS

2019-02-039

13.a DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

Considérant l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

Considérant que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

Considérant les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

Considérant que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menace à la paix et la sécurité;

Considérant que nous sommes en crise climatique, et que cette crise est maintenant un état d'urgence climatique;

0

Considérant que face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivants, à savoir :

- Niveau économique : car la crise climatique expose les économies, les sociétés et les écosystèmes à de graves risques pouvant entraîner l'économie mondiale dans un effondrement global.
- Niveau de la santé humaine : car l'activité humaine influe sur le climat mondial avec de graves répercussions pour la santé pouvant entraîner un effondrement de la population mondiale.
- Niveau alimentaire : car les changements climatiques provoquent de graves problèmes de sous-alimentation et des famines qui mettent en danger la vie de plus de 4 milliards d'êtres humains, créant les conditions de migrations massives et constituant une menace pour la sécurité alimentaire mondiale.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Niveau environnemental : car l'Association américaine pour l'avancement des sciences nous avertit que nos estimations révèlent un recul exceptionnellement rapide de la biodiversité au cours des derniers siècles, ce qui indique qu'une sixième extinction de masse est en cours, et que cet anéantissement biologique est causé principalement par la destruction des habitats naturels et l'accélération des bouleversements climatiques dues aux activités humaines.
- Niveau sécurité nationale et internationale : car l'ONU affirme que les changements climatiques sont au cœur des questions de sécurité ayant le potentiel d'entraîner l'humanité dans des crises mondiales majeures.

Considérant que tous les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Bafiscan, et appuyé par madame Germaine Leboeuf, représentante de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la MRC des Chenaux reconnaît que l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent;

Que le conseil de la MRC des Chenaux partage l'opinion de l'ONU qui reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre;

Que le conseil de la MRC des Chenaux est d'avis que pour ce faire, tous les plans de transformation sociale, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

Que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice, et monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté les documents afférents aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée.

2019-02-040

13.b DOSSIER SOCCER NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant que certaines municipalités de la MRC des Chenaux, notamment la municipalité de Saint-Maurice, vont joindre le club de soccer Les Chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour la saison d'été 2019;

Considérant que les règles d'affiliation des joueurs appliquées par l'Association régionale de soccer de la Mauricie et par Soccer Québec prévoient que les joueurs sont affiliés à leurs clubs d'origine et non à leur municipalité;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les joueurs provenant de nos municipalités qui jouaient pour un club situé à l'extérieur de la MRC des Chenaux et qui désireront rejoindre le club de soccer Les Chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour la saison d'été 2019 devront payer des frais de mutation de 100 \$;

Considérant que plus d'une cinquantaine de joueurs provenant de la MRC des Chenaux demanderont de rejoindre les rangs du club de soccer Les Chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant que les frais de mutation totaux des joueurs qui rejoindront le club de soccer Les Chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel excéderont 5 000 \$;

Considérant que ces frais devront être absorbés en partie par les familles des joueurs résidents de la MRC des Chenaux et par le club de soccer Les Chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant qu'il est inconcevable que les résidents d'une MRC doivent assumer une dépense de mutation pour que leurs enfants participent à une activité physique au sein même de sa propre MRC;

Considérant que les catégories visées par la présente sont destinées à des enfants mineurs et que ceux-ci n'évoluent pas dans des catégories professionnelles;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux fasse part à l'Association régionale de soccer de la Mauricie et à Soccer Québec de son désaccord quant à l'application des règles d'affiliation et des frais de mutations imposés aux familles de la MRC des Chenaux et demande que ces mêmes règles soient immédiatement abolies.

Il est également résolu à l'unanimité que la présente résolution soit transmise à l'Association régionale de soccer de la Mauricie, à Soccer Québec et aux municipalités de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

13.c FRAIS SUPRA-LOCAUX TROIS-RIVIÈRES

Le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Gérard Bruneau, mentionne qu'une démarche régionale devrait être mise sur pied afin de discuter du dossier des frais supra locaux imposés par la Ville de Trois-Rivières, et ce, avec les municipalités de la Mauricie.

2019-02-041

13.d RENCONTRE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant la proposition du comité sur la sécurité publique de la MRC des Chenaux d'organiser une rencontre d'information à laquelle les représentants de la Sûreté du Québec, les directeurs généraux et les élus des municipalités seraient conviés;

Considérant que cette rencontre permettra aux personnes présentes de mieux comprendre le rôle de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le directeur de la MRC des Chenaux organise, au printemps 2019, en collaboration avec la Sûreté du Québec une séance d'information à laquelle les représentants de la Sûreté du Québec, les directeurs généraux et les élus des municipalités seront conviés.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions soulevées par les journalistes et les citoyens présents.

2019-02-042

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et cinquante et une minutes (19 h 51), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET